



Séance du Conseil Municipal du vendredi 14 juin 2024

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 14 juin 2024**

**N°15/Patrimoine**

**Dénomination du futur Conservatoire de Musique et de Danse**

Le vendredi 14 juin 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 6 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : M. Maurice MAQUIN

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, M. Pierre LALISSE par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absent excusé** : M. Hervé ZILBER

**Absent** :

M. le Maire rappelle, que bien que créée en 1972, ce n'est qu'en 1976, que l'association « le Conservatoire de Musique et de Danse Lucien Wurmser » de Villiers-le-Bel, investit totalement l'ancienne propriété Liénard, sise au 77 de la rue Gambetta ; une ancienne maison bourgeoise qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Ces locaux situés sur un foncier acquis à la SCIC par la municipalité en 1967 (et dont une partie a permis la réalisation de la salle des Congrès et Fêtes Populaires-salle Marcel Pagnol, inaugurée en 1976), sont alors mis à la disposition du « Conservatoire » dans le cadre d'une politique visant au développement culturel de la Commune ; politique initiée par le Maire de l'époque, Louis Perrein, relayée, dès 1977, par son adjointe, Raymonde Le Texier, et poursuivie de manière constante par les maires et élus beauvillésois.

C'est la même année, 1976, le 9 octobre que Madame Catherine Embs est élue présidente de l'Association, un poste auquel, depuis cette date, elle n'a cessé d'être reconduite.

Sous sa responsabilité, et subventionnée par la Collectivité, l'Association va, au fil des

années, se structurer, se renforcer (ainsi, à titre d'exemple, en 1983 les professeurs deviennent salariés de l'association et abandonnent leur statut de travailleurs indépendants) et asseoir une notoriété reconnue par tous eu égard à son offre musicale de qualité au profit des jeunes et moins jeunes beauvillésois.

Une évolution d'autant plus méritoire que les locaux de la propriété Liénard et leur agencement, pas toujours adaptés aux besoins, nécessitent une gestion rigoureuse et attentive des lieux. A telle enseigne que, par exemple, dès 1992, l'enseignement de la danse doit être abandonné et qu'en raison de cette disposition, à partir de 1997, l'association prend le nom officiel de « CONSERVATOIRE de MUSIQUE de Villiers-le-Bel ».

En 2013, lors de la fête (retardée d'un an) des 40 ans du Conservatoire Catherine Embs et Pascal Brun, directeur reçoivent la médaille de la Ville remise par Jean-Louis Marsac, Maire, et Didier Vaillant, adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val de France. En 2022, pour ses 50 ans deux concerts exceptionnels ont été donnés avec la participation de nombreux anciens professeurs présents sur scène.

Bien que ces deux anniversaires ainsi que les fêtes annuelles et traditionnelles du Conservatoire, aient été et sont toujours, à la satisfaction de tous, des succès d'ampleur, il n'en demeure pas moins que depuis de nombreuses années, les élus de Villiers-le-Bel, les maires en tête, ont constamment eu en perspective la nécessité d'héberger le « Conservatoire de Musique » dans des conditions répondant mieux aux nécessités pédagogiques des enseignements prodigués ainsi qu'aux demandes de nos concitoyens, toujours plus nombreux à vouloir y inscrire leurs enfants.

Une volonté que la Municipalité et son Maire Jean-Louis Marsac ont réussi à concrétiser en 2019 par la prise en compte dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) de la réalisation d'un nouvel équipement destiné à accueillir les activités de l'Association « Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel ». Cet édifice, qui a fait l'objet d'un concours d'architecte, sera construit sur le parc Jean Vilar à proximité de la salle Marcel Pagnol.

A ce jour, fort de 297 élèves et de 17 professeurs, le « Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel », est l'un des pivots majeurs et incontournable de la vie culturelle beauvillésoise. Aussi, en reconnaissance du fort investissement de madame Catherine Embs, à la présidence de cette association pendant presque 50 ans, et en remerciement, M. le Maire propose de dénommer « Catherine Embs-Cortot » le futur équipement qui hébergera les activités du « Conservatoire de Musique et de Danse ».

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement durable du 30 mai 2024,

DECIDE, conformément au plan joint à la présente délibération, de dénommer **Catherine**

# ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 14 juin 2024

**Embs-Cortot** le futur Conservatoire de Musique et de Danse qui sera édifié dans le parc Jean Vilar.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Le Secrétaire de séance,  
M. Maurice MAQUIN



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 19 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le : 19 JUIN 2024

# Conservatoire de musique et de danse

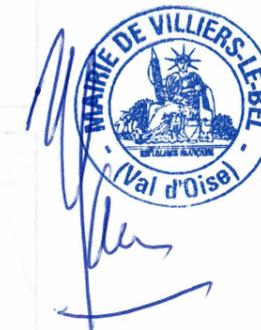
VU et ANNEXE  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date, du

14 JUIN 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,



M. Le Maire  
Jean-Louis MARSAC



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 56" E  
Latitude : 49° 00' 21" N



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 56" E  
Latitude : 49° 00' 21" N